

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023, À 19H30, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19h30 sont présents mesdames les conseillères Marie-Christine Moore Natacha Thibault et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Claude Leroux et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Mélanie Villeneuve.

Est absent : Monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn.

Est également présente : Madame Christine Ménard, urb., directrice générale et assistante-greffière

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de l'assistante-greffière

Je, soussignée, assistante-greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente :

- avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil municipal le 18 décembre 2023, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi;
- avoir donné un avis public de cette séance et de son contenu le 12 décembre 2023, soit au moins huit (8) jours avant la tenue de celle-ci, conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes.

Christine Ménard, urb.,
Assistante-greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de l'avis de convocation ayant été constatée, madame la mairesse Mélanie Villeneuve, déclare celle-ci ouverte.

RÉSOLUTION 2023-12-305 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance extraordinaire
3. Adoption de l'ordre du jour

4. Première période de questions (conformément à la Loi, les questions lors de cette séance ne peuvent porter que sur le budget 2024 ou le programme triennal des dépenses en immobilisations des exercices 2024, 2025 et 2026)
5. Adoption du budget municipal pour l'année 2024
6. Adoption du programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les exercices 2024, 2025 et 2026
7. Deuxième période de questions (conformément à la Loi, les questions lors de cette séance ne peuvent porter que sur le budget 2024 ou le programme triennal des dépenses en immobilisations des exercices 2024, 2025 et 2026)
8. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leurs noms pour la première période de questions. Elles ont posé des questions de 19h34 à 19h37 :

Monsieur Dominique Phaneuf **Augmentation valeur foncière de la Ville en 2022 et 2023**

Monsieur Stéphane Gendron **Présence de la trésorière**

ALLOCUTION DE MADAME LA MAIRESSE MÉLANIE VILLENEUVE

Au nom du conseil municipal, madame la mairesse Mélanie Villeneuve présente les prévisions budgétaires de la Ville pour l'exercice municipal 2024 ainsi que le programme triennal de dépenses en immobilisations de la Ville pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

RÉSOLUTION 2023-12-306 ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires de la Ville pour l'année financière 2024 et qu'il s'en déclare satisfait et conforme aux orientations qu'il entend leur donner;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

D'ADOPTER le budget de fonctionnement de la Ville pour l'exercice financier 2024, prévoyant ce qui suit :

Revenus : 17 815 520 \$
Charges : 15 229 350 \$
Éléments de conciliation à des fins fiscales : 2 586 170 \$

QUE le budget de l'année 2024 soit publié ou distribué conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes.

RÉSOLUTION 2023-12-307 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE POUR LES EXERCICES 2024, 2025 ET 2026

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les exercices 2024, 2025 et 2026 et qu'il s'en déclare satisfait et conforme aux orientations qu'il entend lui donner;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations de la Ville, prévoyant des investissements de 10 575 000 \$ pour l'exercice 2024, 5 040 000 \$ pour l'exercice 2025 et 17 478 200 \$ pour l'exercice 2026;

QUE le programme triennal d'immobilisations soit publié ou distribué conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne a consigné son nom pour la première période de questions. Elle a posé sa question de 20h10 à 20h17 :

Monsieur Derek Fontaine

Nouvelle convention collective des pompiers

**RÉSOLUTION
2023-12-308**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h17.

Mélanie Villeneuve,
Mairesse

Christine Ménard, urb.
Assistante-greffière